



COUP DE POUSSE 2025

Renouvelez la scénographie et améliorez les conditions d'accueil des Maisons, musées et points d'accueil du public du Parc

CAHIER DES CHARGES

Contexte

Constitué d'un réseau de 29 sites, reliés entre autres par le Pass'Parc, l'offre de découverte des Maisons et musées du Parc regroupe des sites aux profils très différents mais tous à très fortes valeurs patrimoniales.

Si les sites de l'Ardèche méridionale qui se sont créés récemment offrent une nouvelle scénographie, les sites de découverte des Monts d'Ardèche n'ont que peu ou pas renouvelé leur scénographie ces dernières années.

Ceux-ci sont pourtant les lieux qui permettent la découverte et la compréhension du territoire et de son histoire et qui proposent une alternative et un complément indispensable aux activités de pleine nature.

Les années 2020-2021 ont par ailleurs été des années difficiles pour beaucoup de sites de visites qui ont cependant profité des fermetures forcées pour entamer une réflexion sur leur scénographie et l'accueil sur le site. De nombreux sites ont ainsi pu être accompagné ces dernières années et présentent des scénographies modernes : Castanéa, La Maison du châtaignier, la Maison du Fin Gras... Ce travail doit encore être poursuivi en 2025 et soutenu par le Parc.

Parallèlement à cela, plusieurs Offices de tourisme portent l'ambition de changer en partie la fonction des espaces d'information des offices de tourisme par la scénarisation des lieux d'accueil. Cela dans le but de conforter le territoire dans son offre de présentation de patrimoines remarquables et ce dès le premier point d'information et de prescription.

Le Parc des Monts d'Ardèche soutient déjà la communication des sites à travers le guide découverte, les différents outils web et le Pass'parc. Avec ce Coup de Pousse, le Parc accompagne les sites dans le **renouvellement scénographique et l'amélioration de leurs espaces d'accueil.**

Ce coup de pousse bénéficie du soutien financier de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Objet :

Le présent « Coup de pouce » vise à accompagner les gestionnaires de sites membres du réseau Maisons et musées du Parc et les espaces d'accueil qui souhaitent scénariser leurs espaces d'information situés sur le territoire du Parc des Monts d'Ardèche dans des démarches qualitatives d'amélioration des conditions d'accueil et de création ou de renouvellement des scénographies dans une finalité touristique, patrimoniale et pédagogique.

Ce « Coup de pouce » vise en l'attribution d'une aide en faveur de :

- la réalisation d'une étude de scénographie pré-opérationnelle et préalable à investissement;
- la réalisation de mobiliers de scénographie complémentaires ou le renouvellement de la scénographie du site de découverte ;
- la rénovation ou le développement de l'espace accueil du site.
- les travaux de déploiement (étude de scénographie, conception, fabrication) du déploiement d'une offre de découverte « hors les murs »

Les bénéficiaires

Les gestionnaires de site membres du réseau des Maisons et musées du Parc et les gestionnaires d'espace d'accueil du public situés sur le périmètre du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche.

Les bénéficiaires doivent **impérativement** :

- Etre propriétaires des Sites de découvertes sollicitant l'aide du Parc;

Ou

- Conventionner avec les propriétaires en vue de constituer un projet répondant à l'objet du présent appel à partenariat.

Dans tous les cas, le gestionnaire doit pouvoir justifier de sa maîtrise immobilière ou d'un accord avec le propriétaire.

Les conditions d'intervention

Les projets soutenus répondront aux principes suivants :

1) Les clauses relatives au projet.

Le projet du site devra:

- s'inscrire dans le cadre de la valorisation globale du territoire des Monts d'Ardèche ;
- permettre l'ouverture sécurisée du site au public ;
- constituer un espace de découverte touristique et/ ou pédagogique au travers de contenus d'interprétations s'inscrivant dans la durée ;
- être issu d'une concertation locale;
- apporter des garanties sur la qualité et la pertinence des contenus à travers la mobilisation d'un comité scientifique ou d'experts locaux.
- s'assurer que le renouvellement de la scénographie et des conditions d'accueil seront parfaitement adaptés au jeune public tant sur les contenus que les outils développés.

2) Les clauses relatives à l'opération,

- a) Une expertise de l'état de la scénographie et des conditions d'accueil devra être fournie par le bénéficiaire,
- b) Cette expertise précisera en fonction du site la faisabilité d'une valorisation ou d'une réhabilitation et les préconisations techniques à employer.
- c) L'éligibilité de la phase de travaux sera conditionnée au respect des critères et conclusions de l'expertise.
- d) Les étapes de suivi et réception des travaux feront l'objet d'un accompagnement systématique par un agent du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche.

3) L'engagement du bénéficiaire :

Le bénéficiaire s'engage à :

- associer le Parc aux différentes étapes du projet et, avant la décision de réalisation des mobiliers scénographiques ou d'accueil, solliciter le Parc pour avis.
- assurer l'entretien de l'ensemble des contenus et mobiliers, leur mise à jour et leur remplacement en cas de détérioration.
- utiliser obligatoirement le logo du Parc des Monts d'Ardèche sur la communication du site de découverte et le logo « Valeurs Parc » ainsi que le logo du financeur. Dans la mesure du possible, le site consacrera un espace à la présentation du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche.
- appliquer la charte signalétique du Parc et éventuellement faire supprimer l'affichage publicitaire et la signalétique illégale sur le site ;
- informer systématiquement sur le lien entre le projet de renouvellement de la scénographie et des conditions d'accueil et le réseau des Maisons et musées du Parc;
- informer et associer les habitants et les acteurs partenaires de la démarche en cours.

Les modalités d'interventions

Éligibilité des dépenses :

Les dépenses d'investissement éligibles sont :

- les prestations d'étude d'interprétation préalable au renouvellement de la scénographie ;
- les prestations de création des contenus (rédaction des textes, création graphique, traductions...) qui seront utilisés dans la scénographie ;
- l'accompagnement à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement de la scénographie ou le renouvellement des espaces d'accueil ;
- les travaux de préparation des espaces préalables à la pose de scénographie ;
- les prestations de réalisation et de pose des mobiliers (scénographie, espace accueil...) intérieure ou extérieure ;
- les acquisitions d'outils permanents nécessaires à la scénarisation d'un espace (scénographie, sonorisation, éléments de projection...).

Sont exclus les travaux de maçonnerie lourde, de terrassements, les dépenses inhérentes à l'achat de matériels, toutes dépenses de fonctionnement comme le défraiement des agents communaux ou intercommunaux, les frais d'impressions.

Intensité de l'aide du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche :

Aide à un taux de 50 % et 20 000€ maximum, montant minimum sollicité : 5000€.

Les étapes à suivre

Calendrier d'instruction des dossiers :

- ❶, **Le** bénéficiaire potentiel adresse au Parc naturel régional des Monts d'Ardèche le formulaire de déclaration d'intention (**Cf. dossier joint Etape 1**) **avant le 1^{er} mai 2025.**
- ❷ Sur la base du descriptif du projet et éventuellement d'une visite sur site, le Parc étudie l'éligibilité du dossier.
Le principe de l'attribution de l'aide et son montant est validé techniquement aux regards des critères suivants :
 - **la qualité du projet**
 - **la maturité du projet,**
 - **les porteurs de projet n'ayant jamais bénéficié des coups de pouce sont prioritaires.**
- ❸ **Le** Parc délibère en bureau syndical la liste des maîtres d'ouvrage retenus ainsi que les montants alloués pour chaque opération aux regards des dossiers reçus.
- ❹ **Le** bénéficiaire retenu **envoie au Parc le dossier de demande de subvention complet.** Le Parc apporte un appui technique dans l'élaboration du dossier de demande de subvention. (**Cf. dossier joint Etape 2**) **avant le 1^{er} juillet 2025.**
- ❺ Votre demande sera déposée auprès de la Région par les services du Parc naturel régional via le Portail des aides, plateforme régionale.

Les travaux ne peuvent démarrer qu'à réception de l'arrêté attributif de subvention donné par la Région. Les dépenses éligibles ne seront prises en compte qu'à réception de l'accusé de réception de la Région du dossier complet, cependant seul l'arrêté attributif est garant de l'attribution de la subvention.

Un accompagnement technique du Parc est prévu tout au long de l'opération (comités de pilotage organisés par le maître d'ouvrage), **Le Parc est sollicité pour validation avant les BAT (Bon à tirer) ou remise des plans d'interprétation.**

Contact

N'hésitez pas à contacter le chargé de mission référent pour ce Coup de pouce ; il vous informera lors d'un premier échange et vous accompagnera dans la conduite de votre projet :

Nicolas KLEE

Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche
50 allées Marie Sauzet 07380 JAUJAC
Responsable du Service Culture Accueil des publics Education
Ligne : 04.75.36.38.78 – 06 76 42 87 02
Courriel : nklee@parc-monts-ardeche.fr



ETAPE 1

FORMULAIRE DE DECLARATION D'INTENTION

Renouvelez la scénographie et améliorez les conditions d'accueil des Maisons, musées et points d'accueil du public du Parc

| CADRE A REMPLIR PAR L'EQUIPE TECHNIQUE DU PARC DES MONTS D'ARDECHE | | | |
|--|--|-------------------|--|
| N° d'ordre | | DATE DE RECEPTION | |
| Référence et intitulé de l'action : | | | |

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

| | |
|--------------------|--|
| PORTEUR DE PROJET: | |
| REPRESENTE PAR : | |
| Téléphone / fax | |
| Courriel | |

DESCRIPTION DU PROJET

| | |
|---|--|
| Contexte du projet : | |
| Descriptif des équipements existants et des besoins : | |
| Modalités de mise en œuvre : | |

| | |
|--|------------------|
| | |
| Calendrier prévisionnel de pose | Début : Fin : |

COUTS PREVISIONNEL

| | |
|----------------------------|-------------------------------------|
| Nature des dépenses | Montant total des travaux HT |
| | |
| Nature des recettes | Montant par financements |
| | |

Je m'engage à ne pas débiter les travaux faisant l'objet de la présente demande d'aides avant réception de l'accord formalisé (convention retournée remplie et signée) par le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche et certifie l'exactitude des renseignements inscrits ci-dessus.

Fait à _____, le _____

Signature du demandeur

Contacts

Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche
 50 allées Marie Sauzet 07380 JAUJAC
 Responsable du service Culture Accueil des publics Education
 Nicolas KLEE
 Ligne : 04.75.36.38.78
 Courriel : nklee@parc-monts-ardeche.fr

ETAPE 2

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

PIÈCES OBLIGATOIRES A FOURNIR

Votre demande sera déposée auprès de la Région par les services du Parc naturel régional via le Portail des aides, plateforme régionale.

Pour cela l'ensemble des informations et pièces ci-dessous sont demandées et nécessaires à votre demande de subvention. Les dossiers incomplets ne pourront pas être déposés.

A la suite de la saisie effectuée par le Parc, la Région vous transmettra l'accusé de réception de votre demande et l'instruira. La Région sera alors votre interlocuteur direct pour la validation et par la suite, l'instruction administrative et financière de votre projet.

| | | |
|--|--------------------------|--------------------------|
| Courrier de demande de subvention signé | Annexe 1 | <input type="checkbox"/> |
| Document autorisant le représentant légal à solliciter une subvention : Pour les collectivités : Délibération approuvant l'action et son plan de financement comportant visa de la Sous-Préfecture signée Pour les associations : Procès-verbal signé d'assemblée générale autorisant le représentant de l'association à solliciter la subvention. Autres : document attesté signé. | Annexe 2 Modèle de PV | <input type="checkbox"/> |
| Plan de financement signé | Annexe 3 | <input type="checkbox"/> |
| Comprenant le Calendrier de réalisation | | |
| Le N°Siret | | |
| Fiche descriptive | Annexe 4 | <input type="checkbox"/> |
| Attestation de non-commencement de travaux signée | Annexe 5 | <input type="checkbox"/> |
| Attestation de <u>régime TVA de la structure</u> signée | Annexe 6 | <input type="checkbox"/> |
| Attestation <u>régime TVA de l'action</u> : signée | Annexe 7 | <input type="checkbox"/> |
| Devis précis correspondant aux montants du plan de financement pour la totalité de dépenses | | <input type="checkbox"/> |
| RIB : relevé d'identité bancaire | | <input type="checkbox"/> |
| Contrat d'engagement républicain | Annexe 8 | <input type="checkbox"/> |
| Attestation sur l'honneur concernant l'obligation de communiquer sur l'opération | Annexe 9 | <input type="checkbox"/> |

Constitution du dossier :

- ④ **Les dossiers complets doivent être transmis au Parc avant la date limite**, à défaut la demande de financement auprès de la Région ne pourra pas être effectuée.
- ④ **Vérifier la cohérence des pièces** : Elles doivent être mises à jour au fur et à mesure de la préparation du projet

- les devis doivent correspondre au plan de financement, chaque prévision de dépense inscrite au budget doit être justifiée par un devis
- le montant de la subvention sollicitée et du budget du projet doit être le même dans la délibération, le courrier de demande de subvention, le plan de financement et la délibération.

Point de vigilance :

- **Les dépenses ne doivent pas être engagées avant l'arrêté d'attribution de la subvention par la Région**
- **La réalisation du projet doit respecter les dates d'instruction données par la Région dans l'arrêté d'attribution de la subvention.**

Lieu, date

Région Auvergne-Rhône-Alpes
Direction de l'Environnement et écologie positive
A l'attention de Frédéric GIRARD

101 cours Charlemagne
69 002 LYON

Objet : Coup de pouce « Maisons et musées du Parc »
Dossier porté par « Porteur de projet »

Dossier suivi au PNR par : Nicolas KLEE

Monsieur le Président,

Je vous prie de recevoir la demande de subvention pour l'opération « Nom du projet »
pour un montant de XXX € HT/TTC dans le cadre du Coup de pouce du Parc Naturel Régional des
Monts d'Ardèche, pour un budget total de XXX € HT/TTC.

Vous trouverez le dossier technique sur la plateforme Portail des aides.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes sincères salutations.

Prénom Nom
Fonction

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE

Extrait du Procès-verbal du Conseil d'Administration du **date**

Le Conseil d'Administration s'est réuni le ...*date*.....à ...*heure*.....à *lieu*.....

Ordre du jour :

-
-
-

Concernant le point du jour relatif à *nom du projet* , le conseil d'administration décide de solliciter l'aide financière de la Région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre du Coup de pouce du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche.

Cette demande pour l'opération « Nom du projet » sollicite un montant de **XXX € HT/TTC** de subvention dans le cadre du Coup de pouce du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, pour un budget total de **XXX € HT/TTC**.

Certifié exact,

Nom prénom
Fonction

PLAN DE FINANCEMENT
CALENDRIER ET N°SIRET

Objet : Coup de pouce « Maisons et musées »
Dossier porté par « Porteur de projet »
Dossier suivi au PNR par : Nicolas KLEE

Nom de l'action

Plan de financement :
Dépenses en Investissement
HT ou TTC (rayer la mention inutile) *

| Dépenses | Montant | % | Recettes | Montant | % |
|----------|---------|------|--|---------|------|
| | | | Coup de pouce Parc naturel régional des Monts d'Ardèche (Région Auvergne Rhône-Alpes) | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| Total | | 100% | Total | | 100% |

*Les porteurs de projets récupérant la TVA ou le FCTVA doivent établir un plan de financement HT, si la TVA et le FCTVA ne sont pas récupérés, le plan de financement est TTC.

Calendrier :

Date de début de l'action prévue :
Date de fin de l'action prévue :

Numéro SIRET :

Date et signature

Prénom Nom
Fonction



FICHE DESCRIPTIVE

Objet : Coup de pouce « Maisons et musées du Parc »
Dossier porté par « Porteur de projet »

Dossier suivi au PNR par : Nicolas KLEE

Nom de l'action

| | |
|-------------------|--|
| Contexte | |
| Objectifs | |
| Descriptif | |

ATTESTATION DE NON COMMENCEMENT DE TRAVAUX

Je soussigné(e), « Nom, prénom, fonction », de « nom de la structure »
atteste que l'action «Nom de l'action» n'a pas commencé.

Pour faire et valoir ce que de droit.

A lieu, date
Signature

Fonction,

Nom prénom

ATTESTATION DU REGIME TVA DE LA STRUCTURE PORTEUSE DU
PROJET

Je soussigné(e), **Nom, prénom, fonction**, atteste que le **Nom de la structure porteuse du projet** :

Cochez la case correspondante

- est assujetti(e) à la TVA
- n'est pas assujetti(e) à la TVA et est éligible au remboursement du FCTVA
- n'est pas assujetti(e) à la TVA et n'est pas éligible au remboursement du FCTVA

Pour faire et valoir ce que de droit.

A **lieu, date**

Signature

Fonction,

Nom prénom

ATTESTATION REGIME TVA ET IMPUTATION COMPTABLE DE L'OPERATION

Je soussigné(e), **nom, prénom**, atteste sur l'honneur que l'opération **nom de l'opération** dans le cadre du coup pousse « Renouvelez la scénographie et améliorez les conditions d'accueil des Maisons, musées et points d'accueil du public du Parc » répond aux critères suivants :

Cochez la mention correspondante :

Situation vis-à-vis de l'assujettissement TVA

- Est assujettie à la TVA n'est pas assujettie à la TVA

Imputation comptable de l'opération

- Inscrit cette action en section investissement
 Inscrit cette action en section fonctionnement

Situation de la collectivité au regard du FCTVA

- Relève du FCTVA ne relève pas du FCTVA

En conséquence, le régime TVA appliqué à l'objet de la présente demande est :

- Hors Taxe (HT)
 Toutes Taxes Comprises (TTC)

A **lieu, date**
Signature

Fonction,

Nom prénom



Contrat d'engagement républicain

Applicable aux bénéficiaires de subventions régionales en déclinaison de la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République

ENGAGEMENT N° 1 : RESPECT DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE

Le respect des lois de la République s'impose à tout bénéficiaire de subventions régionales, qui ne doit entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public.

Le bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les autres collectivités publiques.

Il interdit le port de tenues vestimentaires traduisant une quelconque forme de prosélytisme religieux dans un équipement public, à l'exception des représentants des cultes.

Il s'engage à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

ENGAGEMENT N° 2 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE

Le bénéficiaire s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression.

Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations, fondations ou établissements dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

ENGAGEMENT N° 3 : ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION

Le bénéficiaire s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi.

Il s'engage, dans son fonctionnement interne, dans son offre de service comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée ou toute autre forme de discrimination qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'il poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations.

Il prend les mesures, compte tenu des moyens dont il dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

ENGAGEMENT N° 4 : FRATERNITÉ ET PREVENTION DE LA VIOLENCE

Le bénéficiaire s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme.

Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, il s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque, notamment envers les forces de l'ordre, et à ne pas cautionner de tels agissements. Il s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

ENGAGEMENT N° 5 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE

Le bénéficiaire s'engage à n'entreprendre, ne soutenir ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine.



Il s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence.

Il s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement. Il s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

ENGAGEMENT N° 6 : RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE

Le bénéficiaire s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, la devise de la République et tous les représentants de la République.

A

Le

Le bénéficiaire de l'aide régionale

(nom et signature identifiables - tampon de la structure)

Attestation sur l'honneur concernant l'obligation de communiquer sur l'opération

Je, soussigné(e) (NOM Prénom)

Représentant légal de

Déclare sur l'honneur m'engager à communiquer sur Coup de pousse « Renouvelez la scénographie et améliorez les conditions d'accueil des Maisons, musées et points d'accueil du public du Parc », en précisant les financeurs de l'opération et l'accompagnement du Parc.

Cet engagement comprend en particulier :

- la pause de panneaux comprenant les logos des financeurs et du Parc naturel régional lors des travaux,
- la communication dans les différentes presses locales en précisant systématiquement les financeurs et l'accompagnement technique du Parc naturel régional,
- la possibilité de réaliser une conférence de presse, en invitant en amont les représentants des financeurs et du Parc naturel régional,
- la mise en place d'une signalétique pérenne précisant les financeurs et le Parc naturel régional, une fois les travaux et installations finis.

J'ai bien noté que le non-respect de ces engagements peut compromettre le versement de la subvention régionale allouée pour cette opération.

A

Le

Le bénéficiaire de l'aide régionale

(nom et signature identifiables - tampon de la structure)